**Conseil de la vie collégienne**

Le 15 novembre 2017

Compte rendu

Présents : les délégués titulaires du collège et du lycée

**Temps des critiques** :

\* Problème dans les toilettes : des élèves, notamment dans les toilettes des garçons, jettent le papier à terre, voire sur les murs, et salissent les lieux.

🡪 Propositions :

 \* Interdire aux élèves d’aller aux toilettes pendant la classe : acceptée à la majorité

 \* Interdire d’aller aux toilettes pendant les intercours : refusée à la majorité

 \* Suppression du papier essuie mains dans les toilettes : refusée à la majorité

 \* Dénonciation par les délégués au directeur ou à la responsable de vie scolaire : acceptée à la majorité.

 🡪 En conséquence, sauf cas exceptionnel, les élèves n’ont plus le droit de se rendre aux toilettes. Un élève surpris en flagrant délit, y compris par un autre élève, et dans ce cas après enquête, sera sévèrement puni. La première sanction sera une retenue le jeudi après midi.

**Temps des félicitations** :

Les délégués votent à l’unanimité une félicitation pour l’achat par l’établissement du matériel sportif

**Temps des propositions** :

\* Modifier l’emploi du temps d’EPS d’une classe : proposition refusée par le directeur, car la modification d’un seul créneau horaire entraine des modifications des emplois du temps de toutes les classes, pour une raison qui n’est pas prioritaire.

\* Les élèves de la classe de 2d souhaitent intégrer le cours d’EPS de la classe de 3ème, car ils sont peu nombreux : le directeur étudiera cette proposition, en premier lieu avec le professeur de sport, et donnera sa réponse rapidement.

\* Mettre une armoire dans la classe de 6ème : si le professeur principal le juge utile, le directeur fera acheter une armoire.

\* Mettre des « armoires casiers » dans toutes les classes : proposition acceptée à la majorité. Le directeur étudiera cette proposition, si les enseignants n’y voient pas d’inconvénients.

\* Elargir le code couleur des vêtements : proposition acceptée à l’unanimité. Cette proposition sera présentée par le représentant des élèves au conseil d’établissement.

\* Organiser une course contre la faim. Après explication du principe aux autres élèves, la proposition est adoptée à l’unanimité. Un délégué propose de reverser les fonds récoltés à un organisme local. Cette seconde proposition est adoptée à l’unanimité. Le directeur précise qu’il faudra veiller à ce que cet organisme soit apolitique et laïc.